



CONVENTION NATIONALE DENTAIRE 2018

❖ MODIFICATIONS CONCERNANT LES ACTES PROTHETIQUES AU 01/04/2019

| Modifications concernant les couronnes et les bridges | | | Modifications concernant les inlay-cores et couronnes transitoires | |
|--|---|--------------|---|--|
| ⇒ Attribution de nouveaux codes CCAM ⇒ Mise en place d'honoraires limités de facturation pour certaines couronnes et certains bridges (plafonds) Actes prothétiques avec plafond au 01/04/19  | | | ⇒ Mesures tarifaires : <ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des couronnes transitoires avec une base de remboursement de 10 € (BR) (Une seule fois par couronne définitive; ne concerne que les couronnes unitaires dentoportées). La BR de l'inlay-core passe à 90 €. | |
| | | | ⇒ Attribution de nouveaux codes * : <ul style="list-style-type: none"> Pour les Inlay-cores et couronnes transitoires attribution de 3 codes CCAM différents, variant selon la situation de la prothèse définitive dans les 3 "futurs" paniers de soins. | |
| | | | ⇒ Maîtrise du reste à charge : <ul style="list-style-type: none"> Dès 2019, honoraires limites de facturation pour les inlay-cores et couronnes transitoires se rapportant à une prothèse des futurs paniers « sans reste à charge » ou « tarifs maîtrisés ». | |
| Code | Couronnes concernées | Plafond 2019 | Inlay-core associé | Couronne transitoire associée |
| HBLD038 | Couronne métallique alliage non précieux quelle que soit la localisation | 320 € | Code HBLD090 BR 90 € Plafond 230 € | Code HBLD490 BR 10 € Plafond 60 € |
| HBLD350 | Couronne céramique monolithique zircon pour : incisive – canine - 1 ^{ère} prémolaire - 2 ^{ème} prémolaire | 480 € | | |
| HBLD680 | Couronne céramique monolithique hors zircon pour: incisive – canine- 1 ^{ère} prémolaire | 530 € | | |
| HBLD634 | Couronne céramo-métallique pour : incisive – canine -1 ^{ère} prémolaire | 530 € | | |
| | Bridges concernés ** | | | |
| HBLD033 | Bridge métallique | 870 € | | |
| HBLD785 | Bridge céramo-métallique pour le remplacement d'une incisive | 1 465 € | | |
| | | | La prise en charge des couronnes transitoires ne concerne que les couronnes unitaires dentoportées . Le bridge transitoire est codifié mais non pris en charge par l'Assurance Maladie | |

01/04/2019



❖ **PROCHAINE ÉTAPE FIXÉE AU 01/01/2020 AVEC LA MISE EN PLACE DU 100% SANTE**

⇒ **Le panier « sans reste à charge » ou reste à charge 0 (RAC 0):**

Composé d'actes prothétiques avec un **honoraires limité de facturation** et une **prise en charge intégrale** (par l'Assurance Maladie obligatoire et l'Assurance Maladie complémentaire) les rendant accessibles pour le patient sans reste à charge. En 2020 il est constitué des actes prothétiques qui ont été plafonnés en 2019 et pour lesquels de nouveaux honoraires limites de facturation vont être définis.

⇒ **Le panier « tarifs maîtrisés » ou reste à charge maîtrisés (RAC M):**

Composé d'actes prothétiques avec un **honoraires limité de facturation**, une prise en charge par l'Assurance Maladie obligatoire mais sans obligation pour l'Assurance Maladie complémentaire d'une prise en charge intégrale. Il en résulte pour le patient un reste à charge maîtrisé.

⇒ **Le panier « tarif libre »:**

Composés d'actes prothétiques **sans honoraires limité de facturation**, avec un remboursement par l'Assurance Maladie obligatoire et par l'Assurance Maladie complémentaire

01/01/2020

| Code | Panier « sans reste à charge » | Plafond 2020 | Inlay-core associé | Couronne transitoire associée |
|---------|--|--------------|--|--|
| HBLD038 | Couronne métallique alliage non précieux quelle que soit la localisation | 290 € | Code HBLD090 BR 90 € Plafond 2020 : 175€ (230€ en 2019) | Code HBLD490 BR 10 € Plafond 60 € (inchangé) |
| HBLD350 | Couronne céramique monolithique zircone pour : Incisive - canine - 1 ^{ère} prémolaire - 2 ^{ème} prémolaire | 440 € | | |
| HBLD680 | Couronne céramique monolithique hors zircone pour : incisive - canine - 1 ^{ère} prémolaire | 500 € | | |
| HBLD634 | Couronne céramo-métallique pour incisive - canine - 1 ^{ère} prémolaire | 500 € | | La prise en charge des couronnes transitoires ne concernent que les couronnes unitaires dentoportées . Le bridge transitoire est codifié mais non pris en charge par l'Assurance Maladie |
| HBLD033 | Bridge métallique | 870 € | | |
| HBLD785 | Bridge céramo-métallique pour le remplacement d'une incisive | 1 465 € | | |

| Code | Panier « tarifs maîtrisés » | Plafond 2020 | Inlay-core associé | Couronne transitoire associée |
|---------|---|--------------|--|--|
| HBLD073 | Couronne céramique monolithique zircone pour molaires | 440 € | Code HBLD745 (à appliquer dès 2019) BR 90 € Plafond 2020 : 175€ (230€ en 2019) | Code HBLD724 (à appliquer dès 2019) BR 10 € Plafond 60 € (inchangé) |
| HBLD158 | Couronne céramique monolithique hors zircone pour molaires et 2 ^{ème} prémolaire | 550 € | | |
| HBLD491 | Couronne céramo-métallique pour 2 ^{ème} prémolaire | 550 € | | |

En 2020 la BR des couronnes des paniers « sans reste à charge » et « tarifs maîtrisés » passe de 107,50 € à 120 €

| Code | Panier « tarif libre » | Pas de plafond | Inlay-core associé | Couronne transitoire associée |
|---------|--|----------------|---|---|
| HBLD734 | Couronne céramo-métallique pour molaire | | Code HBLD245 (à appliquer dès 2019) BR 90 € Pas de plafond | Code HBLD486 (à appliquer dès 2019) BR 10 € : Pas de plafond |
| HBLD403 | Couronne céramo-céramique (quelle que soit la localisation) | | | |
| HBLD318 | Couronne métal précieux, avec ou sans recouvrement céramique (quelle que soit la localisation) | | | |
| HBLD418 | Couronne implanto-portée quel que soit le matériau et la localisation | | Non pris en charge | Acte non inscrit à la CCAM) |

La BR des couronnes du Panier « tarif libre » reste à 107,50 € jusqu'en 2022.

*Si réalisation d'une couronne transitoire ou d'un inlay-core sans connaître la nature de la couronne définitive: utiliser les codes du panier « **tarifs maîtrisés** » (HBLD724, HBLD745)

HBLD724 peut être facturé pour la pose d'une couronne transitoire non suivie d'une couronne définitive dans les 6 mois.

Bridges : les plafonnements concernent uniquement les bridges de base de 3 éléments, les adjonctions de piliers ou d'inters supplémentaires sont en tarif libre quel que soit le matériau utilisé. (Les piliers de bridge supplémentaires ainsi que les Inlay-cores sous-jacents relèvent du panier « tarif libre ». Le code à appliquer pour ces inlay-cores est **HBLD245).

❖ LES ÉCHÉANCES DU 01/01/2021 ET 01/01/2022

❖ Au 1^{er}/01/2021

➤ Le panier « sans reste à charge » intégrera :

- Les prothèses amovibles en résine (transitoires et définitives)
- Les réparations et adjonctions concernant ces prothèses

➤ Le panier « tarifs maîtrisés » intégrera :

- Les bridges céramo-métallique remplaçant une autre dent qu'une incisive (HBLD227) + Les bridges mixtes (céramo-métallique/métal) (HBLD040 / HBLD043) (Les inlays cores associés à ces bridges sont plafonnés dès 2019 code à utiliser: HBLD745)
- Les inlay-onlay composites (HBLD351)

❖ Au 1^{er}/01/2022

➤ Le panier « tarifs maîtrisés » intégrera :

- Les prothèses amovibles métalliques ainsi que les réparations et adjonctions concernant ces prothèses

Les actes prothétiques qui ne sont pas décrits dans les paniers « sans reste à charge » et « tarifs maîtrisés » relèvent du panier « tarif libre ».